



Rapport financier AID 2015

1°) Adhérent-e-s d'AID

Etat des adhésions au 31/12/2015

- 38 personnes adhérentes de plein droit car ayant fourni les 90 Mercis nécessaires
- 6 personnes cooptées parmi celles ayant participé aux activités d'AID en 2015 et ayant accepté cette cooptation

Soit 44 personnes formant le corps électoral

2°) Comptes 2015

Le trésorier présente les tableaux de comptes et détaille les soutiens financiers apportés par AID à des actions ou à des associations amies.

Dépenses totales:	200.677,62 €	
dont Militance	54.059,29 €	26,9 %
Socioboutik	99.092,78 €	59,7 %
Rbt Prêts 2014	7.731,24 €	3,9 %
Solidarité	18.971,27 €	9,5 %

Recettes totales:	199.741,08 €	
dont Dons	152.396,00 €	76,2 %
Rbt prêt OD	3.500,00 €	1,8 %
Emprunts	27.897,61 €	14,0 %
Transfert entre comptes	15.947,47 €	8,0 %

Résultat année : -936,54 € -0,47% des dépenses

Solde de la trésorerie au 1/1/2015 17.210,16€
Solde de la trésorerie au 1/1/2016: 16.273,62€
Solde des emprunts au 1/1/2015 7.731,24€:
Solde des emprunts au 1/1/2016: 27.897,61€
Dont avances de trésorerie du trésorier:27.227,00€
Dont avances sur dons 2017: 970,11€

Les recettes en euros de l'année additionnées au report de l'année précédente couvrent nos dépenses du fait que nous ajustons strictement nos engagements à nos réserves financières disponibles et aux nouveaux montants apportés par nos donateurs dont nous remercions la générosité.

Nous n'avons pas d'engagements pouvant nous conduire à un déficit, pas de salarié, pas de local à demeure.

Le système du Merci fonctionne en interne de manière satisfaisante. Notre "tarif horaire d'activité" est depuis le 1/1/2012 à 15 Me/h et par conséquent la cotisation minimale 2016 était de 90Me

Prévisions pour 2016-2017 :

Il est rappelé que les dons à l'occasion de participations aux activités communes organisées par AID sont défiscalisables à 66%.

Nous rappelons que nos collectifs permettent à nos adhérents de faire des dons à destination d'activités diverses : solidarité envers des personnes en difficulté financière (CDS974), activités sociales et écologiques (ALERTE974), activités culturelles (ALTER'ART)

Rappel sur la qualité d'adhérent d'AID :

a) il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour participer aux activités citoyennes d'AID

b) la qualité d'adhérent s'obtient soit en étant proposé par le bureau soit en lui faisant une demande, en acceptant de respecter les statuts d'AID, en étant accepté par la commission d'adhésion (bureau + commissaires) et en contribuant en monnaie interne, le Merci, à raison de la contrevaletur de 6 heures de travail par an soit 90 Mercis.

c) les Mercis s'acquièrent soit en travaillant pour AID à des tâches acceptées par le bureau et valorisées à 10 Me/heure, soit en faisant des dons en euros à AID qui valent au donateur une prime fonction de l'effort financier

d) AID soutient financièrement des collectifs normalement autogérés qui doivent permettre aux bonnes volontés de mettre en pratique les idées que nous essayons de mettre en partage, en récoltant l'argent de donateurs pour les financer.

La philosophie d'AID est de favoriser au maximum le partage entre ses adhérents et sympathisants et de privilégier l'action directe, en circuits courts, comme le proclame notre devise : "association d'éducation populaire tournée vers l'action"

Le trésorier d'AID

Jean-Marc TAGLIAFERRI